

23 octobre 1873

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

DEUXIÈME SESSION DE LA DEUXIÈME LÉGISLATURE DE LA PUISSANCE DU CANADA, CONVOQUÉE EN SÉANCE RÉGULIÈRE LE JEUDI 23 OCTOBRE 1873, EN LA TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA

Le jeudi 23 octobre 1873

Ce jour, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur Général se rend en grande pompe à la salle du Sénat dans l'édifice du Parlement, et prend place sur le trône. Les membres du Sénat étant réunis, il plaît à Son Excellence de réclamer la présence des membres de la Chambre des communes. Tous étant assemblés, il plaît à Son Excellence d'ouvrir la deuxième session de la deuxième législature de la Puissance du Canada par le discours suivant :

* * *

DISCOURS DU TRÔNE

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des communes,

Conformément à la déclaration que je vous ai faite à la fin de la dernière session, j'ai fait convoquer le Parlement le plus tôt possible après la réception du Rapport des Commissaires nommés par moi pour s'enquérir de certaines matières se rapportant au Chemin de Fer du Pacifique canadien.

Les témoignages pris par la Commission méritent une considération attentive. Le rapport sera mis devant le Parlement, et vous aurez alors à décider s'il peut vous être de quelque utilité.

Un projet de loi pour la refonte et l'amendement des lois en force dans les différentes Provinces au sujet de la représentation du peuple en Parlement vous sera soumis de nouveau.

Par suite de l'ajournement de cette mesure, à la dernière session, vous aurez l'avantage de comprendre dans ses dispositions la Province de l'Île du Prince-Édouard, qui est maintenant heureusement unie au Canada.

La compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, à laquelle une charte royale a été accordée, n'a pu, je regrette de le dire, faire les arrangements financiers

nécessaires à la construction de cette grande entreprise. Elle a, en conséquence, fait de sa charte un abandon, que j'ai accepté.

Vous sentirez, je l'espère, que vous aurez à prendre des mesures pour assurer de bonne heure le commencement et la vigoureuse continuation des travaux de construction de ce chemin de fer, et pour remplir ainsi de bonne foi l'engagement pris envers la Colombie-Britannique. Une mesure à cet effet sera soumise à votre considération.

Les limites de la Confédération ayant été reculées, il y a eu une augmentation correspondante dans les travaux d'administration, et il semble nécessaire d'augmenter le personnel parlementaire et exécutif. Un projet de loi à cet égard vous sera soumis.

Vous serez invités à accorder votre attention et votre considération à un projet de loi pour l'établissement d'une Cour générale d'appel.

Des mesures ayant rapport aux eaux navigables et aux lois d'inspection seront mises devant vous, ainsi qu'un projet de loi pour l'établissement d'un Bureau d'Agriculture de la Puissance.

Vous aurez nécessairement à vous occuper de la question de la loi de l'insolvabilité.

Les efforts qu'ont faits les différentes Provinces, ainsi que la Puissance, pour l'encouragement de l'immigration, ont été couronnés de succès, et un grand nombre de précieux colons a été ajouté à notre population. Je ne doute pas que vous ne continuiez à accorder une aide libérale à cet important intérêt.

Messieurs de la Chambre des communes :

J'ai donné instruction de vous soumettre les comptes de la dernière année financière. Nos finances continuent à être dans un état prospère, et les revenus ont été suffisants pour rencontrer toutes les dépenses.